

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS1045

présenté par

M. Viry, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Gruet, Mme Frédérique Meunier, Mme Périgault, M. Ray et
M. Seitlinger

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article propose de contraindre les patients à utiliser des transports partagés pour leurs rendez-vous de santé. Nous craignons sérieusement que cette mesure n'entraîne une augmentation des phénomènes de non-recours aux soins, puisqu'elle rendra très complexe l'accès à ces rendez-vous (augmentation des temps d'attente pour les patients et du temps de trajet, transports non-adaptés aux besoins spécifiques des patients, notamment pour les personnes en situation de handicap etc.).

Il paraît indispensable de créer un observatoire national du transport sur le champ de l'accompagnement des personnes en situation de handicap compte tenu, notamment, de l'explosion des frais liés à ce poste de dépenses dans les ESMS du secteur.